

Medaille du Mérite National

P/L Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O.
Le Secrétaire Général,

1	MISHP	
2	MTPRE-DNPP	
6	MEF-DBG-CF-BCS-Trexor-Transit	
2	DNS-CPS-IS	
3	Tous Gouy et DRS	
20	L'intéressée et dossier	
2	DRH	
10		

Bamako, le 06 juil 2017

Implications

Article 4 : La présente décision sera communiquée et communiquée partout où besoin sera.

Impatation : Budget National

Article 3 : L'intéressée voyage accompagnée des membres de sa famille régulièrement à charge.

Article 2 : Au point de vue salarial, l'intéressée est prise en charge à compter de la date de prise de service.

Article 1^e : Mme Karidja DIBARRA, n° Mle 0151.174-N, Technicien Supérieur de Santé stagiaire, spécialité Hygiène Assainissement, est mise à la disposition du Gouverneur de la Région de Gao.

DECIDE :

Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu la Loi n°05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2017-0320/P-RM du 11 avril 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSPH-SG du 31 décembre 2013 portant délegation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2017-1172/MTF-CNCFP du 19 avril 2017 portant intégration dans la Fonction publique d'Etat ;

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

Portant affectation de personnel

DECISION N°2017-000764/MSHP-SG

SECRETARIAL GENERAL

DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

LEPEPUBLIQUE DU MALI